



Fil d'info du 6/04/2020 : continuité de l'activité sous contraintes dans l'ESRI

Bonjour à chacun.e d'entre vous, en espérant que vous allez bien avec vos proches dans cette situation exceptionnelle.

Nous nous permettons de faire vivre aussi une continuité syndicale sur les sujets professionnels.

Continuité de l'activité sous contraintes dans l'ESRI

Tous les enseignants d'EPS dans les STAPS, INSPE et SUAPS-GE, ... essayent comme ils peuvent de maintenir une continuité universitaire et pédagogique : maintien des liens avec les étudiants pour la formation, soutien et entretien « psycho - physique » de ceux-ci, avec l'incertitude des modalités d'examens et de passages en année supérieure. Difficile de respecter le droit à la déconnexion pour tous dans de telles conditions !

Syndicalement nous insistons sur l'idée que les étudiants, dans ce contexte anxiogène pour tout le monde, ne doivent pas être pénalisés. Nous insistons pour ne pas contrôler l'assiduité des étudiants lorsqu'ils se connectent aux plateformes numériques. Des dispositions particulières pour les examens devront aussi être trouvées, afin de ne pénaliser aucun étudiant.

Pour information Le MESRI a publié au JO une Ordonnance no 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 NOR : ESRX2008176R avec une fiche n°5 de la DEGESIP sur des recommandations pour examen à distance. A prendre comme une information ou un guide éventuel si besoin, malgré le titre d'ordonnance. Celle-ci ne remet aucunement en cause la liberté pédagogique, académique, de construction d'évaluation et de production de notes de chaque enseignant.e .

Continuité du traitement : Nous intervenons avec le SNESUP-FSU et la FSU auprès de la ministre Vidal et dans chaque université pour que dans ce contexte exceptionnel, la nécessité que pour tous les personnels, tous statuts confondus, y compris pour les contractuels et les vacataires, l'intégralité du service soit réputée fait et que toutes les heures prévues à l'emploi du temps soient prises en compte pour les rémunérations et ceci financé exceptionnellement dans le cadre du plan de l'Etat en soutien aux entreprises et salariés (dont a minima chômage partiel pour les non titulaires) et aux opérateurs publics que sont les universités. **Certaines universités comme celle de Grenoble appliquent ce principe. De toutes les façons pour les titulaires**, les 384 heures sont automatiquement considérées comme faite car la situation de non-cours dû aux confinements n'est pas de notre fait et implique automatiquement le versement du salaire de base (même principe qu'un sous-service imposé de fait par le service ou UFR) ...

Nous avons demandé aussi que toutes les opérations de recrutements (via galaxie) dont les dates de dépôt des candidatures soient réaménagées.

Sur Parcoursup : Pour une égalité pour toutes et tous, les syndicats de la FSU (SNASUB, SNEP, SNES, SNESUP, SNETAP, SNUFDEN, SNUEP) demandent un décalage du calendrier prenant en compte la période de confinement à la fois pour la confirmation des vœux mais aussi pour le retour des résultats des établissements d'enseignement supérieur. Dans les filières sélectives, les syndicats

de la FSU appellent les collègues à examiner les dossiers avec “bienveillance” et attirent l’attention sur les inégalités sociales qu’engendrent les oraux en visioconférences ou par téléphone.

Ce confinement met à nu beaucoup de chose dont la fracture numérique mais aussi le Graal ou l’alpha et l’oméga que seraient le télé travail ou l’enseignement, la recherche à distance sans lien physique humain ou d’un enseignement et pratique des APSA sans mise en oeuvre physique collective. « *Moi et mes muscles en lien avec un marché de la forme ou la culture physique réflexive avec les autres* ». De même nous vous invitons à consulter cette tribune de 19 organisations, diverses dont la FSU, sur **"Plus jamais ça! Préparons le jour d'après"** ... http://www.snepfsu.net/outils/docs/20200330_Tribune_plus_jamais_ca.pdf

Ce confinement pose par ailleurs de sérieuses questions notamment dans les modalités de mises en oeuvre avec la nécessité de respecter le confinement ou d’être protégé (protégeant les autres aussi). La question de la sortie du confinement avec le calendrier de fin d’année et de rentrée est posée.

Enfin n’hésitez pas à consulter notre site sur les articles publiés en permanence en particulier à deux rubriques : enseignement supérieur et outils d’analyses : <http://www.snepfsu.net/index.php>

Fraternellement et bien à vous. Pour le SNEP-FSU :

pascal.anger@snepfsu.net